

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0243**

commune (s) :

objet : Biens immobiliers de la Communauté urbaine - Travaux de maintenance et petits travaux neufs -
Accords-cadres - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0243**

objet :	Biens immobiliers de la Communauté urbaine - Travaux de maintenance et petits travaux neufs - Accords-cadres - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les marchés à bons de commande de travaux sur biens immobiliers arrivent à échéance le 31 décembre 2008. Il convient de renouveler les cadres contractuels de ces prestations.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'accords-cadres pour des travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine (cinq lots) :

- lot n° 1 : revêtements en pierre,
- lot n° 2 : sols souples, moquettes,
- lot n° 3 : plafonds suspendus, cloisons démontables,
- lot n° 4 : cloisons, peinture,
- lot n° 5 : étanchéité.

Conformément à l'article 76-II du code des marchés publics, chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre multi-attributaires, c'est-à-dire attribué à un certain nombre d'opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres :

- nombre d'opérateurs économiques pour le lot n° 1 : 3,
- nombre d'opérateurs économiques pour le lot n° 2 : 5,
- nombre d'opérateurs économiques pour le lot n° 3 : 4,
- nombre d'opérateurs économiques pour le lot n° 4 : 5,
- nombre d'opérateurs économiques pour le lot n° 5 : 3.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Conformément à l'article 76 du code des marchés publics, chaque lot ferait l'objet d'un accord-cadre conclu pour une durée ferme de quatre ans et sans engagement de commande. Le montant estimatif, pour tous les lots et toutes reconductions comprises, est de 6 700 000 € HT, soit 8 130 000 € TTC ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve les dossiers de consultation des entreprises relatif à des travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées, en cas d'appel d'offres ouvert, par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine - exercices 2009 et éventuellement suivants, en section de fonctionnement ou d'investissement en fonction de l'affectation des travaux réalisés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.